

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2^e séance du 25 novembre 2020, 19 heures
(ajournée et poursuivie le 16 décembre 2020)
(par visioconférence)

Invités :

Mme	Sandra Boisse
M.	Sylvain P. Caron
Mme	Mélisandre Shanks
M.	Benoit Guilmain
Mme	Kiléka Coulibaly
M.	Pierre-Gérald Jean
Mme	Isabelle Perreault
M.	Marc Benoit
Mmes	Annie Bourgeois
	Johanne Carmichael
MM.	Jean-Pierre Gauvin
	Julien Le Maux
Mmes	Alisha Wissanji
	Linda Cazale
M.	Étienne Lamy

Sont aussi présents :

M.	Robert Gendron, directeur général
M ^e	Jérôme Gariépy, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
M ^e	Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mme	Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

M. Jean-Pierre Gauvin est absent pour l'étude des points 1 à 7.

Une pause a lieu de 21 h 40 à 21 h 50.

Mot de la présidence

La présidente, Mme Mélisandre Shanks, souhaite la bienvenue à tous les membres et présente le mandat qui lui est confié. Elle rappelle le rôle du Conseil d'administration dans la nouvelle gouvernance ainsi que les valeurs de respect, de collaboration et de confiance qui doivent prévaloir dans les échanges entre les membres et avec l'administration.

Elle souligne finalement, l'importance pour le Conseil d'administration d'avoir toute l'information nécessaire pour gouverner convenablement.

Mot de la direction générale

Le directeur général, M. Robert Gendron, remercie la présidente pour son allocution et appuie les propos tenus. Il fait, par la suite, un bilan de la situation liée à la pandémie de Covid-19 au CSSDM. Ainsi, il souligne que depuis plusieurs mois, les équipes-écoles et les services centraux s'efforcent de s'adapter à la nouvelle réalité dictée par la Covid-19, dans l'objectif de maintenir les écoles ouvertes. Il présente ensuite le bilan de la gestion des cas de Covid en date du 24 novembre 2020, en mentionnant qu'aucun des 189 établissements du CCSDM n'a été fermé à ce jour. Il rappelle que le constat de la Direction régionale de santé publique est aussi sans équivoque : ce ne sont pas les écoles qui sont le vecteur de la transmission, mais plutôt la communauté. Finalement, il appelle la population montréalaise à assurer le respect des annonces gouvernementales au sujet de la période des Fêtes, et ce, afin de limiter la transmission du virus et de garder les écoles ouvertes le plus longtemps possible.

M. Gendron aborde ensuite la question de la ventilation et de la fenestration dans les écoles. Ainsi, il souligne que depuis 2012, le CSSDM met en place un plan structuré d'entretien préventif qui vise le maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour les membres du personnel et les élèves. Il ajoute que la nouvelle mesure ministérielle permettra d'accélérer les inspections, les nettoyages et les changements de filtres. En terminant, il indique que les établissements sans système de ventilation mécanique ont, pour leur part, reçu des rappels concernant l'importance d'ouvrir régulièrement les fenêtres comme recommandé par les experts en santé publique.

Mot de la vice-présidence

Le vice-président, M. Benoit Guilmain, rappelle quelques-unes des règles de fonctionnement du Conseil d'administration aux membres.

M. Guilmain fait par la suite la proposition suivante :

- Que la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020 soit ajournée à 22 heures;
- Qu'une pause de 7 minutes soit décrétée à chaque 1 h 15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Mme Mélisandre Shanks propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- De déplacer le point 13 « période réservée aux questions du public » au point 2.
- D'ajouter le point 12 b) « vérificateur général du Québec ».
- D'ajouter au point 14 une rubrique du représentant au CGTSIM à l'ordre du jour.

- D'ajouter un point « huis clos » au point 15.

La proposition de modifications à l'ordre du jour est appuyée par M. Benoit Guilmain.

La proposition de modifications de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

L'ordre du jour tel que modifié est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période réservée aux questions du public
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 octobre 2020
- 4- CA-202011-14 Service du secrétariat général – autorisation aux directions générales adjointes de prendre part aux délibérations du Conseil d'administration
- 5- CA-202011-12 Service du secrétariat général – projet de *Règlement R2020-01 concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration* – version pour étude au Comité de gouvernance et d'éthique
- 6- CA-202011-10 Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2020-2021
- 7- CA-01-202011-03 Direction générale – nomination des membres du Conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification et au comité des ressources humaines
- 8- CA-01-202011-04 Direction générale – composition des comités de révision institués en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*
- 9- CA-202011-15 Service du secrétariat général – nomination des membres du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves
- 10- CA-202011-16 Service du secrétariat général – désignation des signataires officiels du Centre de services scolaire de Montréal à l'égard de certains types de documents et outils bancaires
- 11- CA-202011-18 Service du secrétariat général – demande d'autorisation de procéder à la signature de l'acte de vente d'une parcelle de terrain de l'école Saint-Henri, sise au 4115, rue Saint-Jacques Ouest (#023) en faveur de la Société de transport de Montréal (STM)

- 12- Documents d'information :
- a) INF-CA-2020-02 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil d'administration pour les rapports autorisés par le directeur général dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
 - b) Point d'information sur le vérificateur général du Québec
- 13- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) CA-202010-07 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision
 - b) CA-01-202011-01 Direction générale – répartition des mesures 50760, 15082, 15029, 30190, 16043 et 30391
 - c) CA-02-202011-01 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Lartigue – année 2020-2021
 - d) CA-02-202011-02 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc – année 2020-2021
 - e) CA-10-202011-02 Service de l'organisation scolaire – rapport de modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2021-2024
 - f) CA-10-202011-03 Service de l'organisation scolaire – obtention d'une autorisation dans le but de déposer une opinion écrite dans le cadre de la démarche de l'Office de consultation publique de Montréal sur le PPU des Faubourgs
 - g) CA-33-202011-01 Service des ressources matérielles – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50512 pour la formation professionnelle – École des métiers de l'horticulture de Montréal, présentée au ministère de l'Éducation (MEQ)
 - h) CA-33-202011-02 Service des ressources matérielles – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50512 pour la formation professionnelle – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), présentée au ministère de l'Éducation (MEQ)

- i) CA-33-202011-03 Service des ressources matérielles – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande de financement pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) et la démolition de bâtiments (sous-mesure 50632)

14- Rubrique du représentant du CGTSIM

15- Huis clos

16- Levée de la séance

2. Période réservée aux questions du public

- a) Mme Catherine Beauvais-St-Pierre – Alliance des professeures et professeurs de Montréal

Mme Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance vient présenter aux membres du Conseil d'administration les revendications des enseignantes et enseignants de Montréal. Elle pose ensuite la question suivante : est-ce que le Conseil d'administration appuie les revendications de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ?

La présidente du Conseil d'administration, Mme Mélisandre Shanks, donne la parole au directeur général, M. Robert Gendron. Ce dernier prend note des revendications et rappelle que celles-ci font l'objet de discussions auprès des instances concernées.

Mme Catherine Beauvais-St-Pierre demande que les membres du Conseil d'administration se prononcent sur le sujet.

Mme Mélisandre Shanks, assure qu'elle prend la question en note et qu'elle sera étudiée avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

- b) M. Marc Étienne Deslauriers – président du Comité de parents

M. Marc Étienne Deslauriers, président du comité de parents, pose plusieurs questions aux services administratifs concernant principalement l'école virtuelle, la situation de la Covid-19 et la ventilation dans les écoles.

Le directeur général répond aux questions de M. Deslauriers.

En terminant, M. Marc Étienne Deslauriers fait la lecture d'une question reçue de la table de quartier de Ville-Marie concernant un projet de nouvelle école dans cet arrondissement.

M. Gendron prend la question en note et assure qu'il fera le suivi avec les personnes concernées.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 octobre 2020

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 octobre 2020.

4. Service du secrétariat général – autorisation aux directions générales adjointes de prendre part aux délibérations du Conseil d'administration

Document déposé : Rapport CA-202011-14 en date du 13 novembre 2020 de M. Gabriel Brunet concernant le sujet en référence

Mme Mélisandre Shanks propose le dépôt de ce rapport au comité de gouvernance et d'éthique.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER l'étude de ce rapport au comité de gouvernance et d'éthique.

5. Service du secrétariat général – projet de Règlement R2020-01 concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration – version pour étude au Comité de gouvernance et d'éthique

Document déposé : Rapport CA-202011-12 en date du 17 novembre 2020 de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le *Projet de Règlement R2020-01 concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration – version pour étude au Comité de gouvernance et d'éthique* (Annexe 1);

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de soumettre ledit projet de Règlement à l'analyse du Comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé d'établir des règles de fonctionnement applicables aux séances du Conseil d'administration en attendant l'adoption d'un règlement à cet effet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le *Projet de règlement R2020-1 concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration* à l'étude du Comité de gouvernance et d'éthique;
- 2° d'APPLIQUER lors des séances du Conseil d'administration, dans l'intervalle et jusqu'à l'adoption du règlement, les règles prévues au *Règlement R2019-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*.

6. Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-202011-10 en date du 10 novembre 2020 de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* a été modifié par la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires* et que cet article ne prévoit plus que le jour, l'heure et le lieu des séances doit être déterminé par règlement;

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présidence ou deux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil;

CONSIDÉRANT la répartition annuelle des dossiers du CSSDM relevant des pouvoirs du Conseil d'administration telle que présentée à l'annexe II du présent rapport;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2020-2021 ainsi que le congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévues à ces calendriers;

CONSIDÉRANT la résolution CA-202010-09 adoptée le 23 octobre 2020 modifiant provisoirement le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil d'administration du 12 mai 2021 une proposition de calendrier pour l'année 2021-2022 sera déposée pour adoption et que cette dernière proposera la date du 31 août 2021 comme première séance du CA;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 présenté à l'annexe I du présent rapport;
- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier des séances pour l'année scolaire 2020-2021 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet.

7. Direction générale – nomination des membres du Conseil d'administration au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification et au comité des ressources humaines

Document déposé : Rapport CA-01-202011-03 en date du 17 novembre 2020 de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire doit instituer les comités suivants :

1° un comité de gouvernance et d'éthique;

2° un comité de vérification;

3° un comité des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que les mandats de ces comités sont prévus à la Loi;

CONSIDÉRANT que les comités devraient être composés d'au moins trois membres du CA;

CONSIDÉRANT qu'une représentation de toutes les catégories de membres du CA sur ces comités est souhaitable;

CONSIDÉRANT que les comités devraient également être composés d'au moins deux membres du personnel administratif nommés par la direction générale;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du Centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

CONSIDÉRANT les propositions faites par la présidence et la vice-présidence lors d'une rencontre préparatoire portant sur l'élaboration de l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les mandats des membres siégeant sur ces comités sont d'une durée d'un an;

Il est PROPOSÉ :

1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Cinq membres du CA dont trois membres parents incluant d'office la présidence.
- Trois membres du personnel administratif dont la secrétaire générale.

2° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité de gouvernance et d'éthique :

-
-
-
-
-

3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :

- Un membre du CA issu de la communauté avec des compétences en finances.
- Quatre membres du CA incluant d'office la représentante des directions d'établissement et deux membres parents.

- La direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle et un autre membre désigné par l'administration ayant une compétence en matière comptable ou financière.
- 4° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité de vérification :
- -
 -
 -
 -
- 5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :
- Cinq membres du CA excluant les membres représentant du personnel, dont trois membres parents avec une expérience en la matière et deux membres de la communauté avec une expérience en la matière.
 - La direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement et la direction du service de la gestion des personnes et du développement des compétences OU deux autres personnes désignées par l'administration.
 - Toute autre personne de l'administration sur invitation au besoin et selon les dossiers et qui ne sont pas des membres permanents.
- 6° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité des ressources humaines :
- -
 -
 -
 -

Mme Linda Cazale dépose la contre-proposition suivante :

- 1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :
- Cinq membres du Conseil d'administration incluant d'office la présidence.
- 2° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité de gouvernance et d'éthique :
- -
 -
 -
 -

- 3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :
- Cinq membres du Conseil d'administration.
- 4° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité de vérification :
- -
 -
 -
 -
- 5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :
- Cinq membres du Conseil d'administration excluant les membres du personnel.
- 6° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité des ressources humaines :
- -
 -
 -
 -

Conformément au *Règlement R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la CSDM*, les administrateurs traitent d'abord de la proposition principale.

Le vote sur la proposition principale est demandé par Mme Annie Bourgeois.

Mme Sandra Boisse, M. Sylvain Caron, Mme Kiléka Coulibaly, M. Benoit Guilmain, M. Étienne Lamy et Mme Mélisandre Shanks votent pour.

M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Linda Cazale, M. Pierre-Gérald Jean, M. Julien Le Maux, Mme Isabelle Perreault et Mme Alisha Wissanji votent contre.

La proposition principale est rejetée par la majorité des membres présents.

La présidente, Mme Mélisandre Shanks propose de diviser la contre-proposition en deux parties distinctes soit une première partie incluant les éléments 1, 3 et 5 de la contre-proposition concernant la composition des comités et une deuxième partie incluant les éléments 2, 4 et 6 concernant la nomination des administrateurs aux comités.

Cette proposition de division est adoptée à l'unanimité.

Mme Sandra Boisse propose, en amendement, de modifier la première partie de la contre-proposition divisée pour qu'elle se lise comme suit :

1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil d'administration incluant d'office la présidence et le membre de la communauté ayant une expertise en gouvernance.
- Trois membres du personnel administratif dont la secrétaire générale.

3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil d'administration incluant d'office le membre de la communauté ayant une expertise en finances.
- La direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle et un autre membre désigné par l'administration ayant une compétence en matière comptable ou financière.

5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil d'administration excluant les membres du personnel.
- La direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement et la direction du service de la gestion des personnes et du développement des compétences OU deux autres personnes désignées par l'administration.

Mme Linda Cazale demande le vote sur cet amendement.

M. Marc Benoit et Mme Johanne Carmichael votent contre.

Mme Sandra Boisse, Mme Annie Bourgeois, M. Sylvain Caron, Mme Linda Cazale, Mme Kiléka Coulibaly, M. Benoit Guilmain, M. Pierre-Gérald Jean, M. Étienne Lamy, M. Julien Le Maux, Mme Isabelle Perreault, Mme Mélisandre Shanks et Mme Alisha Wissanji votent pour.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité par les membres présents.

Mme Alisha Wissanji fait une contre-proposition pouvant se lire ainsi :

1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Six membres du Conseil d'administration soit deux membres parents, deux membres de la communauté et deux membres du personnel.
- Trois membres du personnel administratif dont la secrétaire générale.

- 3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :
- Six membres du Conseil d'administration soit deux membres parents, deux membres de la communauté et deux membres du personnel.
 - La direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle et un autre membre désigné par l'administration ayant une compétence en matière comptable ou financière.
- 5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :
- Six membres du Conseil d'administration soit deux membres parents, deux membres de la communauté et deux membres du personnel.
 - La direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement et la direction du service de la gestion des personnes et du développement des compétences OU deux autres personnes désignées par l'administration.

Conformément au *Règlement R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la CSDM*, les administrateurs traitent d'abord la contre-proposition de Mme Linda Cazale.

M. Étienne Lamy propose d'amender les trois éléments de proposition à l'étude pour ajouter la condition : « qu'au moins deux membres du Conseil d'administration par comité aient un enfant fréquentant le CSSDM ».

Mme Linda Cazale demande le vote sur l'amendement proposé par M. Lamy.

Mme Sandra Boisse, M. Sylvain Caron, Mme Kiléka Coulibaly, M. Benoit Guilmain, M. Lamy et Mme Mélisandre Shanks votent pour.

M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Linda Cazale, M. Pierre-Gérald Jean, M. Julien Le Maux, Mme Isabelle Perreault, Mme Alisha Wissanji votent contre.

M. Jean-Pierre Gauvin s'abstient.

La proposition d'amendement est rejetée par la majorité des membres présents.

Mme Sandra Boisse propose, en amendement, de modifier le premier élément de proposition concernant la composition du comité de gouvernance et d'éthique pour qu'il se lise ainsi :

- Cinq membres du Conseil d'administration incluant d'office la présidence, le membre de la communauté ayant une expertise en gouvernance et le membre représentant des directions d'établissement.
- Trois membres du personnel administratif dont la secrétaire générale.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Mme Linda Cazale demande le vote sur la contre-proposition telle qu'amendée.

M. Marc Benoit, Mme Sandra Boisse, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, M. Sylvain Caron, Mme Linda Cazale, Mme Kiléka Coulibaly, M. Pierre-Gérald Jean, M. Julien Le Maux, Mme Isabelle Perreault et Mme Mélisandre Shanks votent pour.

M. Benoit Guilmain, M. Étienne Lamy et Mme Alisha Wissanji votent contre.

M. Jean-Pierre Gauvin s'abstient.

La contre-proposition amendée est adoptée par la majorité des membres présents.

Sur la deuxième partie portant sur les nominations à ces comités soit les éléments 2, 4 et 6 de la contre-proposition, Mme Sandra Boisse propose que les personnes intéressées à s'impliquer sur ces comités se manifestent et qu'un vote soit tenu si nécessaire.

Le vote secret est demandé par M. Sylvain Caron.

Les membres décident de tenir un vote secret par l'envoi des candidats sélectionnés par courriel à la secrétaire générale, M^e Ann-Sophie Verrier.

Pour le comité de gouvernance, les membres suivants proposent leur candidature :

- Mme Kiléka Coulibaly
- M. Benoit Guilmain
- M. Marc Benoit

Après le vote secret, les membres suivants sont désignés :

- Mme Kiléka Coulibaly
- M. Benoit Guilmain

Pour le comité de vérification, les membres suivants proposent leur candidature :

- Mme Sandra Boisse
- Mme Linda Cazale
- M. Sylvain Caron
- Mme Alisha Wissanji
- M. Étienne Lamy
- M. Pierre-Gérald Jean
- Mme Johanne Carmichael

Après le vote secret, les membres suivants sont désignés :

- Mme Sandra Boisse
- M. Sylvain Caron
- Mme Johanne Carmichael

Un deuxième vote secret est tenu en raison d'une égalité des voix obtenues par M. Jean et M. Lamy.

Suite au vote secret, M. Étienne Lamy est désigné.

Pour le comité des ressources humaines, les membres suivants proposent leur candidature :

- M. Étienne Lamy
- Mme Kiléka Coulibaly
- Mme Mélisandre Shanks
- Mme Linda Cazale
- M. Benoit Guilmain

Ces membres sont désignés par acclamation.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

1° d'INSTITUER un comité de gouvernance et d'éthique composé des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil d'administration incluant d'office la présidence, le membre de la communauté ayant une expertise en gouvernance et le membre représentant des directions d'établissement.
- Trois membres du personnel administratif dont la secrétaire générale.

2° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité de gouvernance et d'éthique :

- Mme Mélisandre Shanks
- Mme Johanne Carmichael
- M. Jean-Pierre Gauvin
- Mme Kiléka Coulibaly
- M. Benoit Guilmain

3° d'INSTITUER un comité de vérification composé des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil d'administration incluant d'office le membre de la communauté ayant une expertise en finances.
- La direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle et un autre membre désigné par l'administration ayant une compétence en matière comptable ou financière.

4° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité de vérification:

- Mme Sandra Boisse
- M. Sylvain Caron
- Mme Johanne Carmichael
- M. Étienne Lamy
- M. Julien Le Maux

5° d'INSTITUER un comité des ressources humaines composé des membres suivants :

- Cinq membres du Conseil d'administration excluant les membres du personnel.
- La direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement et la direction du service de la gestion des personnes et du développement des compétences OU deux autres personnes désignées par l'administration.

6° de NOMMER les membres du Conseil d'administration suivants au comité des ressources humaines :

- M. Étienne Lamy
- Mme Kiléka Coulibaly
- Mme Mélisandre Shanks
- Mme Linda Cazale
- M. Benoit Guilmain

Mme Mélisandre Shanks propose à ce moment-ci de former un comité de gouvernance et d'éthique élargi afin de travailler sur la délégation de pouvoirs composé de tous les membres intéressés à participer aux travaux. Les membres suivants indiquent vouloir s'impliquer dans ce comité élargi :

- Mme Linda Cazale
- Mme Sandra Boisse
- Mme Annie Bourgeois
- M. Pierre-Gérald Jean
- M. Marc Benoit
- Mme Isabelle Perreault
- M. Sylvain Caron

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

8. Direction générale – composition des comités de révision institués en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique

Document déposé : CA-01-202011-04 en date du 17 novembre 2020
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, « l'élève visé par une décision du Conseil d'administration, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du Centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au Conseil d'administration de réviser cette décision »;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut soumettre la demande de révision à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci font alors rapport de leurs constatations accompagnées, le cas échéant de leurs recommandations;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la résolution des différends et le traitement des plaintes formulées par les élèves, leurs parents, ainsi que les plaintes formulées par les tiers* prévoit qu'un comité formé de trois personnes est responsable d'examiner une telle demande de révision;

CONSIDÉRANT que la composition de ce comité de révision devrait favoriser la participation de personnes possédant des compétences et des points de vue complémentaires;

CONSIDÉRANT que les personnes qui siègeront à ce comité de révision ne doivent pas être concernées par le cas sous étude et doivent demeurer neutres dans l'accomplissement de leur mandat qui vise à formuler des recommandations à l'égard d'une demande de révision;

CONSIDÉRANT que par la suite, le Conseil d'administration doit disposer de la demande de révision dans les 45 jours suivant sa réception;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, s'il estime la demande fondée, infirmer en tout ou en partie la décision visée par la demande et prendre la décision qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu;

CONSIDÉRANT les propositions faites par la présidence et la vice-présidence lors d'une rencontre préparatoire portant sur l'élaboration de l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020;

Mme Annie Bourgeois, propose, en amendement, de modifier la proposition pour qu'elle se lise comme suit :

- 1° de DÉSIGNER, en favorisant le principe d'alternance, les membres suivants pour siéger à un comité de révision :
 - Un membre du Conseil d'administration y siégeant à titre de parent d'un élève fréquentant un établissement du Centre de services scolaire de Montréal;
 - Un membre du Conseil d'administration y siégeant à titre de membre représentant de la communauté;
 - Une direction générale adjointe(DGA) ou une direction d'unité (DU).

La proposition d'amendement est appuyée par M. Benoit Guilmain.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les administrateurs présents.

9. Service du secrétariat général – nomination des membres du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves

Document déposé : Rapport CA-202011-15 en date du 10 novembre 2020 de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que ce comité est composé notamment de « deux commissaires de cette commission et, lorsque cette commission assume la totalité ou partie des services de transport d'une autre commission scolaire, de deux commissaires de cette dernière »;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a indiqué que le *Règlement sur le transport des élèves* sera ajusté en vertu de l'article 331 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et qu'entre temps, il recommande de combler les postes par deux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves;

CONSIDÉRANT que le comité donne également son avis sur le plan d'organisation du transport des élèves et sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que les mandats des membres siégeant au comité consultatif de transports des élèves sont d'une durée d'un an;

La présidente, Mme Mélisandre Shanks, demande aux membres du Conseil d'administration qui souhaitent siéger au comité consultatif de transport des élèves de proposer leur candidature.

M. Sylvain Caron propose sa candidature.

Mme Sandra Boisse propose la candidature de M. Pierre-Gérald Jean.

L'adoption de la résolution est PROPOSÉE par Mme Annie Bourgeois et APPUYÉE par Mme Kiléka Coulibaly.

La nomination de MM. Sylvain Caron et Pierre-Gérald Jean au comité consultatif de transport des élèves est ADOPTÉE à l'unanimité par les administrateurs présents.

Par conséquent, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER les membres suivants du Conseil d'administration sur le comité consultatif de transport des élèves :

- M. Sylvain Caron
- M. Pierre-Gérald Jean

10. Service du secrétariat général – désignation des signataires officiels du Centre de services scolaire de Montréal à l'égard de certains types de documents et outils bancaires

Document déposé : Rapport CA-202011-16 en date du 18 novembre 2020 de M. Gabriel Brunet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption le 8 février 2020 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit mettre à jour la liste des signataires autorisés pour les différents services et produits offerts;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins demande au CSSDM de mettre à jour sa liste de signataires autorisés pour les différents services et produits offerts;

CONSIDÉRANT que les traites et les transferts bancaires doivent être signés rapidement et que la direction et la direction adjointe des finances ont l'expertise pour le faire;

Par conséquent, tel qu'il est PROPOSÉ par M. Julien Le Maux et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le directeur général à signer conjointement avec la secrétaire générale tous les contrats, conventions, actes ou ententes et tous les documents ou annexes qui en font partie, dont le contenu a été approuvé par le Conseil d'administration;
- 2° en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, de DÉSIGNER une direction générale adjointe, que le directeur général aura nommée en cas d'absence ou d'empêchement, à titre de remplaçant pour procéder aux signatures requises;
- 3° en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale du CSSDM, de DÉSIGNER la secrétaire générale adjointe à titre de remplaçante pour procéder aux signatures requises;

- 4° de DÉSIGNER le directeur général et la direction du Service des ressources financières comme signataires officiels des chèques pour le CSSDM;
- 5° en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de l'un d'entre eux, la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et à l'efficacité opérationnelle est AUTORISÉ à signer en lieu et place et avec le même effet, conjointement avec l'autre signataire officiel;
- 6° en cas d'absence ou d'empêchement d'agir des deux signataires officiels, la direction adjointe du Bureau de la comptabilité est AUTORISÉE à signer en lieu et place et avec le même effet, conjointement avec la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et à l'efficacité opérationnelle;
- 7° de DÉSIGNER les signatures du directeur général et la direction du Service des ressources financières comme étant les signatures officielles à être apposées par fac-similé sur les chèques;
- 8° de DÉSIGNER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et à l'efficacité opérationnelle, et/ou la direction du Service des ressources financières et/ou la direction adjointe du Bureau de la comptabilité et/ou l'un des régisseurs du Bureau de la comptabilité comme signataires pour les traites, les transferts bancaires et les lettres de garantie;
- 9° de DÉSIGNER la direction du Service des ressources financières, ou la direction adjointe du Bureau de la comptabilité, ou l'un des régisseurs du Bureau de la comptabilité comme signataire pour l'ouverture et la fermeture de comptes bancaires, leur gestion, et la mise en place de services et solutions de paiement aux fins de l'acquisition, du traitement, de la compensation et de la gestion de transactions effectuées par l'entremise de cartes de crédit et de débit ainsi que de services d'émission de cartes corporatives;
- 10° de DÉSIGNER la direction du Service des ressources financières comme administrateur principal et la direction adjointe du Bureau de la comptabilité comme administrateur secondaire pour la plateforme de gestion financière en ligne AccèsD affaires Desjardins.

11.

Service du secrétariat général – demande d'autorisation de procéder à la signature de l'acte de vente d'une parcelle de terrain de l'école Saint-Henri, sise au 4115, rue Saint-Jacques Ouest (#023) en faveur de la Société de transport de Montréal (STM)

Document déposé : Rapport CA-202011-18 en date du 19 novembre 2020
de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la décision 24 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général en date du 25 août 2020 autorisant l'acceptation de l'offre d'achat de la Société de transport de Montréal (STM) pour la somme de 91 000 \$ concernant une parcelle de terrain de l'école Saint-Henri, d'une superficie d'environ 170,8 mètres carrés sur une partie de lot 4 140 921 du cadastre du Québec,

pour procéder à l'agrandissement et la mise en accessibilité universelle de la station de métro Place Saint-Henri, l'offre d'achat signée par les parties est présentée en annexe (Annexe 1);

CONSIDÉRANT la ratification de l'offre d'achat prolongeant la date du délai d'acceptation de l'offre d'achat au 30 septembre 2020; la ratification d'offre d'achat signée par les parties est présentée en annexe (Annexe 2);

CONSIDÉRANT les multiples rencontres de négociation entre le CSSDM et la STM concernant la vente de cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de M^e Camille Mercier-Richard, notaire, présenté en annexe (Annexe 3);

CONSIDÉRANT l'importance des travaux à réaliser par la STM afin de rendre un meilleur service à la population;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder incessamment à la signature de l'acte de vente étant donné l'échéancier des travaux à réaliser par la STM;

Il est PROPOSÉ par M. Julien Lemaux et appuyé par M. Étienne Lamy :

1° d'AUTORISER la signature, par les signataires officiels, de l'acte de vente en annexe et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

Mme Annie Bourgeois dénonce son intérêt et s'abstient donc de prendre part aux délibérations.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la signature, par les signataires officiels, de l'acte de vente en annexe et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

12. Documents d'information :

a) INF-CA-2020-02 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil d'administration pour les rapports autorisés par le directeur général dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire

b) Point d'information sur le vérificateur général du Québec

Le directeur général, M. Robert Gendron informe les membres du Conseil d'administration que le Centre de services scolaire de Montréal a été choisi par le vérificateur général du Québec pour un audit de performance. Ainsi, le CSSDM pourra bénéficier de l'analyse et des recommandations qui seront présentées dans un rapport au printemps 2021.

13. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d'administration du 23 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport CA-202010-07 en date du 3 novembre 2020 de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

1° de MAINTENIR la décision de la direction de l'Académie De Roberval quant au choix de la séquence mathématique et du choix de cours optionnel de l'élève concerné;

2° de DEMANDER à la direction d'établissement à mettre en place une mesure visant à s'assurer que tous les parents ont pris connaissance du processus d'attribution de la séquence mathématique et du choix de cours;

3° d'INVITER la direction d'établissement à rencontrer les parents de l'élève avec le conseiller pédagogique ou la conseillère d'orientation afin d'évaluer la possibilité pour l'élève de s'inscrire à des cours d'été dans le but d'accéder à la séquence SN l'année prochaine.

b) Direction générale – répartition des mesures 50760, 15082, 15029, 30190, 16043 et 30391

Document déposé : Rapport CA-01-202011-01 en date du 27 octobre 2020 de MM. Volny Bénêche et Michel Plante concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER les propositions formulées dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Lartigue – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202011-01 en date du 20 octobre 2020 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Nathalie Turcotte au poste de direction au Centre Lartigue à compter du 9 novembre 2020.

- d) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202011-02 en date du 11 novembre 2020 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Christine Forgues au poste de direction à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc à compter du 12 novembre 2020;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- e) Service de l'organisation scolaire – rapport de modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2021-2024

Document déposé : Rapport CA-10-202011-02 en date du 22 octobre 2020 de M. Louis Bastien Lapierre concernant le sujet en référence

1° de DÉSIGNER et AUTORISER le rapport CA-10-202011-02.

- f) Service de l'organisation scolaire – obtention d'une autorisation dans le but de déposer une opinion écrite dans le cadre de la démarche de l'Office de consultation publique de Montréal sur le PPU des Faubourgs

Document déposé : Rapport CA-10-202011-03 en date du 28 octobre 2020 de Mme Joëlle Simard concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER le présent rapport incluant son annexe en vue de déposer une opinion écrite à l'OCPM dans le cadre de la consultation sur le PPU des Faubourgs.

- g) Service des ressources matérielles – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50512 pour la formation professionnelle – École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM), présentée au ministère de l'Éducation (MEQ)

Document déposé : Rapport CA-33-202011-01 en date du 27 octobre 2020 de Mmes Marie Paré et Kimley-Jessey Paul concernant le sujet en référence

- 1° de DÉSIGNER et AUTORISER la demande d'ajout d'espace à soumettre au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la mesure 50512 du Plan québécois des infrastructures 2021-2031;
- 2° de DÉSIGNER et AUTORISER le Service des ressources matérielles et le Bureau des affaires juridiques pour convenir d'une entente avec la Ville de Montréal pour finaliser la construction de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) qui tient compte de la durée de vie du bâtiment envisagé;
- 3° de DÉSIGNER et AUTORISER la direction générale adjointe à présenter au MEQ pour son approbation l'entente précitée;
- 4° de DÉSIGNER et AUTORISER la demande de financement pour finaliser la construction de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM).

h) Service des ressources matérielles – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la Mesure 50512 pour la formation professionnelle – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), présentée au ministère de l'Éducation (MEQ)

Document déposé : Rapport CA-33-202011-02 en date du 27 octobre 2020 de Mmes Kimley-Jessey Paul, Joëlle Simard et de Josée Péloquin concernant le sujet en référence

- 1° de PRÉSENTER la demande d'ajout d'espace à soumettre au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la mesure 50512 du Plan québécois des infrastructures 2021-2031;
- 2° de DEMANDER le financement pour la construction d'une nouvelle école sur l'ancien site du Centre de services scolaire de Montréal;
- 3° de MANDATER l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal afin d'interpeller les partenaires du secteur de la santé pour contribuer à l'élaboration du projet envisagé.

i) Service des ressources matérielles – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande de financement pour le remplacement de bâtiments (sous-mesure 50631) et la démolition de bâtiment (sous-mesure 50632)

Document déposé : Rapport CA-33-202011-03 en date du 27 octobre 2020 de Mme Anne-Marie Boucher concernant le sujet en référence

- 1° d'APPROUVER le présent rapport portant sur le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Éducation (MEQ) pour le remplacement complet (sous-mesure 50631) des bâtiments 087 (6055, Darlington) et 106 (6405, 30^e Avenue) et la démolition (sous-mesure 50632 du gymnase du bâtiment 318 (2651, Crémazie Est);

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles de déposer les demandes de financement au Plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2021-2031 (lot 11) auprès du MEQ;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour réaliser la conception des plans et devis et entreprendre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEQ et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition – totale ou partielle, selon le cas des immeubles suivants :
- Bâtiment (087) sis au 6055, avenue Darlington, à Montréal, école Félix-Leclerc QS 17A;
 - Bâtiment (106) sis au 6405, 30^e avenue à Montréal, école des Monarques, édifice Marie-Rollet QS 11;
 - Partie du bâtiment (318) sis au 2651, boul. Crémazie Est, à Montréal, CREP QS 3A.

14. Rubrique du représentant du CGTSIM

M. Julien Le Maux informe les membres du Conseil d'administration qu'une première rencontre du CGTSIM s'est tenue pour discuter du rapport de l'auditeur. Ce dernier n'a émis aucune réserve particulière concernant la gestion du CGTSIM. Il informe également les membres qu'une formation a été donnée à tous les membres du comité afin de mieux comprendre leurs rôles et responsabilités.

15. Huis clos

À ce point un huis clos est décrété (22 h 25 à 22 h 45).

La séance est levée à 22 h 25.

Secrétariat général – 1^{er} février 2021